

SESSION DU 25 MAI 2020

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 18 mai 2020, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 25 mai 2020 à 20 heures, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Michel AZAMBOURG puis du Maire élu, Christophe LEROY.

Présents : Christophe LEROY, Thierry HERON, Sylvie BEHETRE, Claudine MOULIN, Marc PINSARD, Anita RIVIERE, Gérard AMY, Nicolas BIANCONI, Emmanuel DUPIN, Humberto DOS SANTOS, Michel AZAMBOURG, Loïc DECOURTIL, Serge POITRIMOL, Véronique PREVEAUX, David POTHIER.

Secrétaire de séance : Sylvie BEHETRE

* * * * *

→ Election du Maire :

↻ 1^{er} tour de scrutin

Monsieur Christophe LEROY se porte candidat à la fonction de Maire.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 15	Nombre de suffrages nuls : 1
Nombre de suffrages blancs : 2	Nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7	
Nombre de suffrages obtenus pour Christophe LEROY : 12	

Monsieur Christophe LEROY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé.

→ Détermination du nombre d'adjoints :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** par 14 voix pour et 1 abstention (Monsieur AZAMBOURG), d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

→ Election des adjoints :

Election du 1^{er} adjoint

↻ 1^{er} tour de scrutin

Monsieur Thierry HERON se porte candidat à la fonction de 1^{er} adjoint.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 15	Nombre de suffrages nuls : 1
Nombre de suffrages blancs : 3	Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6	
Nombre de suffrages obtenus pour Thierry HERON : 11	

Monsieur Thierry HERON ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} adjoint et est immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint

[➡ 1^{er} tour de scrutin](#)

Madame Sylvie BEHETRE se porte candidate à la fonction de 2^{ème} adjointe.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 15	Nombre de suffrages nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 2	Nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7	
Nombre de suffrages obtenus pour Sylvie BEHETRE : 13	

Madame Sylvie BEHETRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} adjointe et est immédiatement installée.

Election du 3^{ème} adjoint

[➡ 1^{er} tour de scrutin](#)

Monsieur Michel AZAMBOURG, Monsieur Loïc DECOURTIL, Madame Claudine MOULIN, Monsieur Marc PINSARD se portent candidats à la fonction de 3^{ème} adjoint.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 15	Nombre de suffrages nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 1	Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8	
Nombre de suffrages obtenus :	
- pour Michel AZAMBOURG : 1	- pour Loïc DECOURTIL : 6
- pour Claudine MOULIN : 4	- pour Marc PINSARD : 3

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.

[➡ 2^{ème} tour de scrutin](#)

Monsieur Michel AZAMBOURG, Monsieur Loïc DECOURTIL, Madame Claudine MOULIN se portent candidats à la fonction de 3^{ème} adjoint.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 15	Nombre de suffrages nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 0	Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8	
Nombre de suffrages obtenus :	
- pour Michel AZAMBOURG : 2	- pour Loïc DECOURTIL : 6
- pour Claudine MOULIN : 7	

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin.

➔ 3^{ème} tour de scrutin

Monsieur Michel AZAMBOURG, Monsieur Loïc DECOURTIL, Madame Claudine MOULIN se portent candidats à la fonction de 3^{ème} adjoint.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 15	Nombre de suffrages nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 1	Nombre de suffrages exprimés : 14
Nombre de suffrages obtenus :	
- pour Michel AZAMBOURG : 1	- pour Loïc DECOURTIL : 6
- pour Claudine MOULIN : 7	

Madame Claudine MOULIN est proclamée 3^{ème} adjointe et est immédiatement installée.

➔ Lecture de la Charte de l'Elu local :

Monsieur le Maire rappelle que les membres des conseils sont élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la Loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élus local dont il donne lecture.

➔ SPL Chartres Aménagement :

➔ Désignation du représentant de la Commune de Gellainville au sein des assemblées de la SPL Chartres Aménagement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Christophe LEROY comme représentant à l'assemblée spéciale de la S.P.L. « Chartres Aménagement » ;
- Autorise Monsieur Christophe LEROY à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ;
- Désigne Monsieur Christophe LEROY comme représentant permanent aux assemblées générales des actionnaires de la S.P.L. « Chartres Aménagement ».

➔ Convention destinée au recueil du consentement de la Commune de Gellainville en tant qu'actionnaire de Chartres Aménagement SPL :

Après examen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention recueillant l'accord de l'actionnaire pour recevoir par télétransmission les avis, les convocations, les documents et les informations dont il est destinataire pour les assemblées des actionnaires ;
- **AUTORISE** le représentant de la Commune de Gellainville actionnaire de Chartres Aménagement SPL à signer ladite convention et tous les actes afférents.

La séance est levée à 21h15.

* * * * *